
Qu'est-ce que le Programme de logement pour les ruraux et les autochtones et de logement de base ?

Le Programme de logement pour les ruraux et les autochtones et de logement de base est offert par le ministère des Services familiaux et communautaires (SFC) et vise à aider les ménages autochtones et non autochtones hors réserve admissibles à obtenir un logement abordable, adéquat et convenable dans les localités rurales ayant une population inférieure à 2 500 habitants.

Qui est admissible?

Les logements subventionnés sont offerts aux ménages à faible revenu dont le revenu est inférieur au plafond de revenu fixé, qui varie selon la taille du ménage et la région de la province.

Quelles sont les modalités du programme?

Les locataires qui sont admissibles au Programme de logement pour les ruraux et les autochtones et de logement de base bénéficient d'un loyer ramené à 30 % du revenu rajusté du ménage.

Avez-vous des questions?

Communiquez avec votre bureau régional du ministère des Services Familiaux et Communautaires:

Bathurst	(506) 547-7466	Miramichi	(506) 778-6615
Campbellton	(506) 789-4909	Moncton	(506) 856-3111
Edmundston	(506) 735-2633	Richibucto	(506) 523-7606
Fredericton	(506) 457-7868	Saint John	(506) 658-4640
Lameque	(506) 344-3033	Woodstock	(506) 325-4465